





## **ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE**

Banques – Assurances – Courtages – Assistances – Sociétés Financières





Valérie Lefebvre Haussmann Secrétaire Fédérale

Collectif jeunes fédéral



Délégation au 50<sup>ème</sup> congrès



### **SOMMAIRE**



- Un autre rôle pour les secteurs financiers	p.2
- A quoi sert un syndicat ?	p.3
- Connaître hier pour mieux appréhender demain	p.4
- Quel est le rôle des différentes instances représentatives du personnel ?	p.5
- Pourquoi se syndiquer à la CGT ?	p.6
- Les revendications de la CGT	p.7
- UGICT	p.8
- Une cotisation, pour quoi faire ?	p.9
- Les idées reçues	p.10
-Votre place dans la CGT / Les sources	p.11
- INDECOSA, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?	p.12

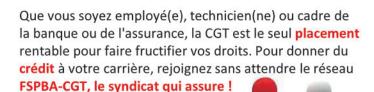
# UN AUTRE RÔLE POUR LES SECTEURS FINANCIERS

Chacun sait que les banques travaillent avec l'argent de leurs déposants, c'est-à-dire celui de tous les citoyens. On sait moins que leur pouvoir ne s'arrête pas là : ce sont elles qui créent la monnaie qui circule sur les comptes de leurs clients, chaque fois qu'elles accordent un crédit. C'est en ce sens qu'elles ne sont pas des entreprises tout à fait comme les autres. Foncièrement complémentaire, le secteur de l'assurance, en principe, joue un rôle protecteur pour les Hommes et les biens, il est censé contribuer également activement au financement de nos collectivités publiques, à travers les encours en assurance-vie, le « placement préféré des Français ».

Les crises qui se sont succédées depuis 2008 ont révélé, entre autres, l'irresponsabilité des dirigeants des institutions financières et le rôle dévastateur d'un secteur qui s'est trop souvent et trop longtemps adonné à des pratiques spéculatives débridées et mortifères. La CGT réaffirme ses valeurs humanistes et réclame un autre rôle pour les secteurs financiers, intégralement tourné vers l'Homme et la satisfaction de ses besoins, où l'innovation et le progrès sont uniquement au service de l'émancipation de la société toute entière.

Alors que dans nos entreprises, les programmes de réorganisation se multiplient et engloutissent nos emplois, sous prétexte de modernité et de « stratégie » commerciale, la CGT revendique une mobilisation du secteur pour plus d'emplois, plus de reconnaissance, plus de formation, et une meilleure production et répartition des richesses! Nos entreprises doivent servir l'économie réelle avant de servir prioritairement un capital, qui en grossissant sans cesse, sera toujours plus exigeant en rentabilité.







### À QUOI SERT UN SYNDICAT?

Tout ce dont nous bénéficions aujourd'hui (congés payés, repos hebdomadaire, Comité d'Entreprise, Sécurité Sociale, retraite, indemnisation chômage, syndicats dans l'entreprise, etc.) n'a jamais été donné par le patronat mais résulte de luttes souvent âpres et opiniâtres.

Le rôle de la CGT est d'unir les salarié(e)s pour mieux défendre leurs droits, intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs. C'est ce que nous, militants, faisons au quotidien tant au niveau local qu'au niveau national. Celui-ci se traduit par une participation à différentes réunions :

- Réunions de négociations (convention collective, salaire, formation...) : Délégués Syndicaux.
- Réunions dans les instances sociales : Délégués du Personnel, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et notamment Comité d'Entreprise (CE) où sont présentés les projets de l'entreprise.

Présent sur le lieu de travail cela nous permet d'intégrer dans nos analyses vos propositions et revendications ainsi que votre ressenti du terrain.

Informer, écouter, proposer et vous consulter, c'est la démarche qui guide

notre activité.



La CGT rassemble les salarié(e)s afin de décider des actions et luttes à mener pour conquérir la part qui nous est due sur les richesses que nous créons.

L'histoire des conquêtes sociales rappelle que l'union et la mobilisation des salarié(e)s sont indispensables pour obtenir les avancées nécessaires à l'amélioration de nos conditions de travail et de vie.



## CONNAÎTRE HIER POUR MIEUX APPRÉHENDER DEMAIN

**1895**: Création de la Confédération Générale du Travail à Limoges.

1910 : La CGT s'oppose aux conditions d'application de la loi sur les

retraites. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans. **1919** : Instauration de la journée de 8h00.

1930 : Droit Social : vote définitif de la loi sur les Assurances sociales.

1936 : La CGT signe les accords de Matignon instituant les congés payés et la semaine de 40h00 ainsi que des lois sociales sur les conventions collectives.

1944 – 1945: Le 18 août 1944, la CGT clandestine appelle à la grève générale pour la libération, ce qui entraînera l'insurrection parisienne qui prendra fin à l'arrivée du Général de Gaulle. Participation de la CGT au programme du Conseil National de la Résistance (CNR) définissant les nationalisations, la Sécurité Sociale et les Comités d'Entreprise.

1950 : Création du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).

1957 : Grève des banques pour le retour aux 40h (abrogée en 1939).

1956 : 3ème semaine de congés payés.

1965: 4ème semaine de congés payés.

1968 : Grève générale en mai-juin. Suite aux accords de Grenelle : augmentation de 35% du salaire minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) et reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.

**1974** : Grève des banques aboutissant à une augmentation substantielle des salaires.

**1981-1985**: 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés, semaine des 39h00, droits d'expression des salariés dans l'entreprise, retraite à 60 ans, création des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

**2000** : Entrée en vigueur de la loi fixant la durée légale du travail à 35h00.

**2003**: Grèves et manifestations pour une autre réforme des retraites. La CGT avec les autres confédérations signent l'accord sur la formation professionnelle.

**2006** : Après les appels à la grève de la CGT et des semaines de mobilisation étudiantes, abandon du Contrat Première Embauche (CPE).

2010 : Luttes pour la défense des retraites.





# QUEL EST LE RÔLE DES DIFFÉRENTES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL ?

#### **LES DELEGUES DU PERSONNEL:**

Ils ont pour mission principale de porter les réclamations individuelles et/ou collectives des salariés auprès de l'employeur. La direction de l'entreprise doit les réunir au minimum chaque mois, pour répondre à toutes les questions posées, relatives aux salaires et à l'application des textes en vigueur dans l'entreprise (lois, conventions collectives, accords collectifs...). Ils doivent être consultés avant certaines décisions de l'employeur. Ils assurent la liaison avec le Comité d'Entreprise et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ils veillent au respect des droits des personnes et des libertés individuelles dans l'entreprise.

#### LES DELEGUES SYNDICAUX:

Ils existent uniquement si le syndicat obtient au moins 10 % des voix au premier tour des élections du comité d'entreprise ou d'établissement. Ils représentent le Syndicat et les salarié(e)s auprès de l'employeur et animent la vie syndicale. Ils ont également dans leurs attributions de promouvoir les revendications et de les défendre auprès de l'employeur. Les Délégué(e)s Syndicaux participent aux réunions de négociations et sont habilités à signer les accords d'entreprise ou d'établissement.

#### LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T) :

Il se réunit une fois par trimestre à l'initiative du chef d'entreprise ou à la demande de deux de ses membres. L'employeur est tenu de convier l'Inspecteur du Travail ainsi que le Médecin du Travail, membres de droit. Le CHSCT est concerné par toutes les conditions de travail : aménagement des bureaux, harcèlement, organisation du travail...

#### LE COMITE D'ENTREPRISE (CE):

Il se réunit une fois par mois, l'ordre du jour est arrêté conjointement par le chef d'entreprise et le secrétaire. Le CE a un rôle social mais surtout un rôle économique fondamental. Rôle économique: le CE est le dispositif légal permettant aux salariés de surveiller et d'intervenir sur les conséquences de l'activité et de la gestion de l'entreprise sur : les conditions de travail, la formation, le temps de travail, le respect du droit du travail, les salaires, les congés, l'emploi.... Par ailleurs, le CE gère et décide en toute indépendance de l'utilisation des budgets sociaux Rôle social et culturel: aides aux familles, voyages, activités sociales, spectacles, activités sportives et loisirs...



# POURQUOI NOUS REJOINDRE À LA CGT?



Parce que nous défendons quotidiennement nos droits en toute indépendance.

Parce que chacun(e) a sa place à la CGT.

**Parce que** nous sommes force de propositions.

Parce qu'à la CGT, nous ne sommes pas seul(e)s.

Parce que mieux vaut agir que subir

**Parce que** la CGT est ouverte à tous sans distinction (politique, religieuse ou culturelle).

**Parce que** nous sommes des salarié(e)s comme vous, soucieux de faire notre travail dans de bonnes conditions.

**Parce que** la CGT se bat avec vous et la reconnaissance de votre travail (augmentation de salaire...).

Parce qu'aujourd'hui c'est un droit et une liberté.

**Parce que** c'est devenir acteur, participer, donner son avis et décider de son avenir.

Parce que c'est tous ensemble que nous serons plus forts.



#### LES REVENDICATIONS DE LA CGT

- Les conditions de travail : droit de travailler dans de bonnes conditions tant matérielles que psychologiques.
- L'égalité d'accès aux droits et le droit effectif à la non-discrimination.
- L'égalité femmes/hommes.
- Le droit à un salaire conforme à ses besoins : droit à un salaire permettant à chacun d'assurer son existence mais aussi de porter un projet de vie.
- Le droit à la formation professionnelle et à une évolution de carrière.
- Le droit à la retraite : le droit à une retraite pour tous les salariés dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement.
- Le droit au développement humain durable permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.
- La Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- Le droit à une protection sociale solidaire tout au long de la vie (cotisation en fonction des revenus, utilisation en fonction des besoins).



Livret d'accueil FSPBA









# LA FERMER.

L'UGICT-CGT est la référence syndicale pour les Ingénieurs, Cadres et Techniciens (ICT) de toutes les branches professionnelles, et sur tout le territoire.

de maîtrise aux Des agents cadres dirigeants, l'encadrement a un rapport spécifique travail. Avec cette organisation interprofessionnelle confédérale, la CGT a fait le choix d'organiser une activité spécifique pour que les aspirations et le vécu au travail des ingénieurs, cadres et techniciens traduisent dans des revendications syndicales majoritaires.

L'UGICT compte plus de 80 000 affiliés et constitue la deuxième organisation syndicale des cadres (2ème et 3ème collèges), devant la CFE - CGC.

CADRES, RÉAGISSONS!

## **UNE COTISATION, POUR QUOI FAIRE?**

#### Explication, crédit d'impôt

Pour nous rejoindre, la cotisation est de 1% du salaire net mensuel. Cette cotisation, fixée statutairement est un principe d'égalité. Chaque adhérent(e) cotise proportionnellement à ses revenus

La cotisation syndicale versée régulièrement par le (la) syndiqué(e) matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT, du syndicat qui mène l'action dans l'entreprise jusqu'à la confédération.

Elle permet de payer tout ce qui est nécessaire à l'accueil et à l'organisation de la défense des salarié(e)s.

Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

**De plus, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66%**. L'avantage du crédit d'impôt, est que si vous n'êtes pas imposable, ce montant vous est remboursé intégralement, contrairement à la réduction d'impôt!

<u>Exemple</u>: vous percevez un salaire de 1500 € net par mois. La cotisation mensuelle sera de 15 €. À cela, vous déduisez 66% de crédit d'impôt. En réalité, l'adhésion à la CGT ne vous coûte que 5,10 €!

#### Pourquoi une cotisation?

- Pour la **gestion du quotidien** : tracts, photocopies, gestion du site internet, badges, autocollants, papeterie...
- Pour la documentation : presse, abonnements...
- Pour l'aide juridique : constitution des dossiers importants.
- Pour la **formation** des syndiqués et de vos représentants.
- Pour l'**entraide** lors des mouvements de grèves les plus importants.
- Une partie est reversée au niveau local, départemental et national.
- Pour un accès à la défense des consommateurs.



## LES IDÉES REÇUES



#### Pas besoin d'un syndicat, je peux me débrouiller tout(e) seul(e)

Seul(e), il est plus difficile de se faire entendre. Les représentants CGT sont formés pour vous aider.



#### Se syndiquer peut nuire à ma carrière

Ne pas se syndiquer peut nuire à votre emploi.



## Le syndicalisme c'est démodé puisque nous avons déjà beaucoup d'acquis sociaux

Il s'agit d'avancées sociales qui ont été obtenues par des luttes et qui sont régulièrement remises en cause.



#### Les syndicalistes sont payés quand ils font grève

Les syndicalistes sont avant tout des salariés, les jours de grève sont donc déduits de leur salaire.



#### La CGT ne signe aucun accord

La CGT se construit par la participation des syndiqués. La CGT est un syndicat démocratique qui prend en compte l'opinion de ses adhérents sur tous les sujets qui les concernent. Elle signe 85% des accords conclus dans les entreprises



#### La CGT est affiliée à un parti politique

La charte d'Amiens, adoptée le 13 octobre 1906, assigne deux objectifs au syndicalisme : la défense des revendications immédiates et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société en toute indépendance des partis politiques et de l'État.





#### **VOTRE PLACE DANS LA CGT**



La CGT se construit au travers et par la participation de ses syndiqués. Leurs diversités et leurs différences conjuguées au respect, à la tolérance, à l'écoute et à la démocratie font toute la richesse et le dynamisme de la CGT, votre Organisation Syndicale.



La CGT vous invite à prendre place dans l'action et l'activité syndicale, à vous investir, car, à la CGT, ce sont les élus ou mandatés et les syndiqués qui mènent une action conjuguée et cohérente pour améliorer la situation de toutes et de tous.

#### **LES SOURCES**

#### Le Code du Travail

#### Les revues :

- La revue de la CGT « Ensemble ».
- NVO Nouvelle Vie Ouvrière
- Le Peuple
- RPDS Revue Pratique de Droit Social

#### Les sites internet :

- Le site de la CGT : www.cgt.fr

- Le site de la Fédération : www.fspba.cgt.fr

- Le site Legifrance : www.legifrance.gouv.fr

- Le site du ministère du travail : www.travail-emploi.gouv.fr

Et bien sûr les représentants CGT au sein de votre entreprise.



### Indecosa, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Être syndiqué(e) vous permet également de bénéficier de **l'association de consommateurs** de la CGT : **INDECOSA** qui :

- Vous conseille et défend vos droits individuels et collectifs.
- Vous représente dans les instances auprès des pouvoirs publics.
- Intervient dans de nombreux domaines (banque, énergie, logement, santé, téléphonie/ internet, transport/ services publics...)

En tant qu'adhérent(e) à la CGT, vous êtes automatiquement adhérent(e) à Indecosa.

Par le biais d'INDECOSA-CGT et du Centre Technique Régional de la Consommation (CTRC), vous pouvez bénéficier :

- D'articles et de fiches techniques informatives sur vos droits.
- D'informations sur diverses actualités relatives à la consommation.
- D'une consultation gratuite et informative auprès d'un avocat.
- Des adresses des permanences pouvant recevoir.

## **BULLETIN D'ADHESION**



		1
7	30	Shion.
	CST	

NOM :
Prénom :
Date de naissance :/
Lieu de naissance :
Adresse personnelle :
Adresse Mail Personnelle :
@
¥
Tél.personnel :
Tél.portable :
Entreprise :
Lieu de travail :
Date d'entrée :

Je rejoins la C.G.T Date et signature :











# A bientôt!

Case: 537 263 RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX Téléphone: 01 55 82 77 87

Email: fspba@cgt.fr